



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2021-059

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

# Sommaire

## **préfecture de région /**

R53-2021-05-27-00001 - Arrêté portant démission d'office de Mme Catherine Blein de son mandat de conseillère régionale de Bretagne (2 pages)

Page 3

préfecture de région

R53-2021-05-27-00001

Arrêté portant démission d'office de Mme  
Catherine Blein de son mandat de conseillère  
régionale de Bretagne



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**  
**portant démission d'office de Mme Catherine BLEIN**  
**de son mandat de conseillère régionale de Bretagne**

**Le préfet de la région Bretagne,**  
**Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Vu** le code électoral, notamment son article L.341 ;

**Vu** le code pénal, notamment son article L.131-26 ;

**Vu** le code de procédure pénale ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

**Vu** l'élection de Mme Catherine BLEIN le 13 décembre 2015 au mandat de conseillère régionale de Bretagne ;

**Vu** la décision du 6 février 2020 rendue par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc condamnant Mme Catherine BLEIN à un an d'emprisonnement avec sursis et trois ans d'inéligibilité ;

**Vu** l'arrêt du 13 avril 2021 rendu par la cour d'appel de Rennes confirmant la peine d'inéligibilité de trois ans et condamnant Mme Catherine BLEIN à une amende de 1 500 € ;

**Considérant** que cette condamnation constitue une cause d'inéligibilité survenue postérieurement à l'élection, pour laquelle le préfet de région est tenu de déclarer démissionnaire d'office la conseillère régionale concernée ;

**Considérant** que Mme Catherine BLEIN disposait de cinq jours à compter du prononcé de l'arrêt, soit jusqu'au 18 avril 2021 pour se pourvoir en cassation, en l'absence de quoi la condamnation devenait définitive ;

**Considérant** qu'aucune déclaration de pourvoi n'a été déposée dans le laps de temps imparti auprès du greffe de la Cour de cassation ;

**Sur proposition** du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine BLEIN est déclarée démissionnaire d'office de son mandat de conseillère régionale de Bretagne.

.../...

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat dans les dix jours de sa notification à l'intéressée. L'exercice de ce recours éventuel n'a pas pour effet de suspendre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président du conseil régional de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 27 MAI 2021

Le Préfet,

Emmanuel BERTHIER